

Veillez lire attentivement le présent document et le conserver dans un endroit sûr, car il définit les modalités (les « **Modalités** ») du programme de carte **Éco-Logique** de MBNA (le « **Programme** ») lié au compte-carte de crédit MBNA (la « **carte de crédit Éco-Logique** ») qui permet d'accumuler des points-carbone.

Il est important de noter que les Modalités définies dans le présent document (i) sont liées uniquement au Programme; et (ii) annulent et remplacent toutes les Modalités ayant été précédemment publiées relativement au Programme.

1. Définitions. En plus des termes définis ci-dessus ou ailleurs dans le présent document,

« **compte** » désigne le compte dans lequel sont enregistrés tous les points-carbone gagnés par un client en utilisant sa carte de crédit **Éco-Logique** pour effectuer des transactions admissibles;

« **crédit carbone** » désigne les crédits de compensation des émissions de carbone échangés au Chicago Climate Exchange (le « **CCX** ») provenant de projets de compensation admissibles qui isolent, détruisent ou déplacent les émissions de gaz à effet de serre;

« **point-carbone** » désigne le nombre de points accumulés par un client conformément aux présentes Modalités et qui seront appliqués par MBNA à l'acquisition de crédits carbone visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre;

« **MBNA** » et « **MBNA Canada** » désignent la Banque MBNA Canada; et

« **vous** », « **votre** », « **vos** » et « **client** » désignent toute personne qui est titulaire d'une carte de crédit **Éco-Logique**.

2. Reconnaissance. L'utilisation de votre carte de crédit **Éco-Logique** constituera une reconnaissance du fait que vous avez compris et accepté chacune des Modalités décrites dans le présent document ayant trait au Programme.

3. Adhésion. Vous êtes automatiquement inscrit(e) au Programme si votre demande de carte de crédit **Éco-Logique** est approuvée. Toutefois, vous devez répondre à certains critères d'admissibilité (définis ci-après) pour pouvoir accumuler et échanger des points-carbone dans le cadre du Programme.

4. Conditions d'admissibilité. Pour être admissible au Programme (c.-à-d., accumuler et échanger des points-carbone), vous devez remplir les conditions suivantes :

- a) être un titulaire en règle d'une carte de crédit **Éco-Logique** ayant des privilèges de crédit actifs;
- b) être un membre en règle du Programme;
- c) être un particulier (les compagnies, partenariats et autres entités ne sont pas admissibles); et
- d) résider au Canada.

- 5. Programme.** Le Programme vous permet d'accumuler des points-carbone qui seront utilisés par MBNA pour acquérir des crédits carbone. Les points-carbone seront crédités à votre compte conformément à ces Modalités et seront considérés comme étant accumulés seulement lorsqu'ils figureront sur le relevé de carte de crédit **Éco-Logique** admissible. Les points-carbone sont octroyés dans le cadre du Programme et sont accumulés de la manière décrite ci-après.
- 6. Accumulation des points-carbone.** Les points-carbone sont gagnés et accumulés dans votre compte de la façon suivante :
- a) Vous accumulerez un point-carbone pour chaque 1 \$ en transactions d'achat net. Chaque point-carbone accumulé dans votre compte sera appliqué à l'acquisition de crédits carbone selon une valeur correspondant à 0,50 % par point-carbone (« **taux d'accumulation** »). Les termes « **achat net** » désignent l'achat de biens et (ou) de services effectué par vous ou votre/vos cotitulaire(s) autorisé(s) au moyen de la carte de crédit **Éco-Logique**, incluant tout ajustement effectué sur votre carte de crédit **Éco-Logique** relativement à ces achats. Les achats nets n'incluent pas les éléments suivants : les frais d'intérêt; le(s) solde(s) pouvant être transféré(s) entre les comptes de carte de crédit MBNA; l'achat de mandats, de transferts bancaires, de paris, de billets de loterie ou de jetons de casino; les débits non autorisés (y compris ceux reliés à une carte de crédit **Éco-Logique** perdue, volée, annulée ou utilisée frauduleusement); les primes d'assurance-crédit; les frais de dépassement de la limite de crédit consentie; et tous les autres frais imputés à votre carte de crédit **Éco-Logique**. Par conséquent, nul point-carbone ne vous sera octroyé suivant ces transactions.
- i) **Exemple** : nombre de points-carbone multiplié par le taux d'accumulation = nombre de crédits carbone acquis (selon un taux du marché de 5 \$ par crédit carbone) :

Dépenses	Points	Taux d'accum.	Valeur en \$	N ^{bre} de crédits carbone
1 000 \$	1 000	0,50 %	5 \$	*1
5 000 \$	5 000	0,50 %	25 \$	*5
10 000 \$	10 000	0,50 %	50 \$	*10

**En fonction d'un taux du marché de 5 \$ par crédit carbone. Le taux du marché peut fluctuer.*

- b) Les points-carbone seront portés à votre compte environ une fois par mois suivant chaque cycle de facturation de votre carte de crédit **Éco-Logique**.

La quantité globale des crédits carbone acquis dans le cadre du Programme au nom de tous les clients au taux du marché en vigueur au moment de l'acquisition sera communiquée aux clients sur le premier relevé suivant l'acquisition par MBNA des crédits carbone. Les clients peuvent calculer le nombre individuel de crédits carbone qu'ils ont contribué en utilisant la formule suivante :

Méthode de calcul

Vos points-carbone x 0,50 % ÷ taux du marché = nombre de crédits carbone

- c) Si une transaction effectuée par carte de crédit **Éco-Logique** fait l'objet d'un litige et qu'elle est créditée à votre compte, la valeur en points-carbone de cette transaction sera immédiatement déduite de votre compte. Toutefois, si les frais faisant l'objet du litige sont renversés, la valeur de la transaction en points-carbone sera ajoutée de nouveau au compte.
 - d) La valeur en points-carbone d'une transaction sera déduite du solde de votre compte lorsqu'un crédit sera attribué à votre carte de crédit **Éco-Logique** pour des ajustements qui auront été faits à des frais facturés antérieurement.
 - e) Pour les nouveaux clients, l'accumulation des points-carbone commencera à la date où vous portez votre premier achat au détail à votre carte de crédit **Éco-Logique**. Si vous êtes déjà un client de MBNA et que vous convertissez au Programme votre compte-carte de crédit actuel admissible, vous n'accumulerez des points-carbone qu'à partir du moment où votre compte-carte de crédit **Éco-Logique** aura été ouvert par MBNA et que vous aurez fait votre premier achat au détail avec votre carte de crédit **Éco-Logique**. Les points-carbone ne seront pas attribués rétroactivement.
 - f) MBNA aura le droit, à sa seule discrétion, de refuser d'attribuer des points-carbone si votre carte de crédit **Éco-Logique** est utilisée à des fins commerciales plutôt qu'à des fins personnelles, à des fins frauduleuses ou autrement illégales ou pour des raisons allant à l'encontre de votre convention de carte de crédit **Éco-Logique** avec MBNA ou pour toute autre raison déterminée par MBNA.
 - g) Les points-carbone n'ont aucune valeur monétaire.
- 7. Renseignements sur le compte.** Chaque relevé mensuel de carte de crédit **Éco-Logique** indiquera le nombre de points-carbone accumulés durant le cycle de facturation précédent, les ajustements apportés au nombre de points-carbone durant ce cycle de facturation, le montant cumulatif de points-carbone accumulés ainsi que toute autre information déterminée de temps à autre par MBNA. Il est de votre responsabilité de vérifier les renseignements de votre compte de points-carbone dès que vous le recevez. Si vous déterminez qu'il y a eu des erreurs ou des omissions concernant ces renseignements, vous devez aviser MBNA dans les 30 jours suivant la date de paiement exigible inscrite sur le relevé de carte de crédit **Éco-Logique** qui contient ces renseignements erronés.
- 8. Demandes de renseignements.** Les demandes de renseignements au sujet de votre compte doivent être faites à MBNA selon l'une des façons suivantes :

Par téléphone : 1-800-870-3675 (sans frais)

Par la poste : 1600, promenade James Naismith, Ottawa (Ontario) K1B 5N8

- 9. Échange de points-carbone.** À la fin de chaque trimestre, les points-carbone accumulés dans les comptes de clients seront automatiquement échangés, et la valeur des points-carbone (selon un taux d'accumulation de 0,50 %) générée par le Programme sera utilisée par MBNA pour acquérir des crédits carbone de ses fournisseurs affiliés, partenaires ou au détail indépendants.

Toutes les acquisitions de crédits carbone seront faites par MBNA, ses fournisseurs affiliés, partenaires ou au détail indépendants au nom de MBNA dans les quinze jours suivant la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) peu importe les conditions du marché sur le CCX à cette date. Les achats seront sujets à des frais de service imposés par le fournisseur de crédits carbone. Vous reconnaissez que MBNA, ses fournisseurs affiliés, partenaires ou au détail indépendants n'agissent pas comme votre représentant fiduciaire quant à l'acquisition de tout crédit carbone et n'ont aucune obligation de maximiser la valeur. Vous reconnaissez aussi que MBNA, ses fournisseurs affiliés, partenaires ou au détail indépendants n'ont aucun pouvoir discrétionnaire quant au choix du moment de l'acquisition de tout crédit carbone.

Les crédits carbone acquis par MBNA, ses fournisseurs affiliés, partenaires ou au détail indépendants proviendront de projets de qualité élevée qui appuient la réduction des gaz à effet de serre et ayant fait l'objet de vérifications par des sociétés indépendantes accréditées par le CCX.

Tout crédit carbone acquis sera immédiatement retiré pour qu'il ne puisse être revendu.

- 10. Taxes et impôts.** Chaque client a la responsabilité de toute obligation fiscale personnelle découlant de sa participation au Programme, incluant sans s'y limiter les taxes de vente et impôts fédéraux et provinciaux et tous les autres frais qui pourraient s'appliquer. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal afin d'examiner les conséquences du Programme sur votre fiscalité personnelle. Vous comprenez et acceptez que MBNA ne donnera pas de reçu d'impôt relativement au Programme. Vous acceptez donc de libérer MBNA et ses sociétés affiliées de toute réclamation relative à une obligation fiscale résultant de votre participation au Programme.

- 11. Interprétation et litiges.** Ces Modalités et tout litige quant à votre participation au Programme seront, dans la mesure autorisée par la loi, régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes qui s'appliquent à cet égard.

- 12. Confidentialité.** Vous consentez et autorisez MBNA, ses filiales et sociétés affiliées et toute autre tierce partie non affiliée avec laquelle l'une des parties précitées a conclu une entente pour administrer le Programme, à partager de l'information sur vous, votre carte de crédit **Éco-Logique** et le Programme si cela s'avère nécessaire pour mettre en vigueur, administrer, renforcer, desservir ou respecter les conditions du Programme.

- 13. Amendements au Programme.** Le Programme et ses avantages sont offerts à la seule discrétion de MBNA. Vous comprenez et acceptez le fait que MBNA puisse en tout temps, avec ou sans préavis, changer les présentes Modalités en tout ou en partie, incluant sans s'y limiter les conditions de

participation au Programme et d'accumulation de points-carbone. Vous comprenez aussi et acceptez que toute modification peut être apportée par MBNA, même si ces modifications ont une incidence sur la valeur cumulée des points-carbone déjà gagnés. Toute infraction aux Modalités pouvant être commise par vous peut mener au paiement des dommages, à la révocation de votre admissibilité au Programme, à la perte et (ou) à l'annulation des points-carbone précédemment consentis à votre carte de crédit **Éco-Logique**. Le client est entièrement responsable de déterminer les Modalités alors en vigueur en ce qui a trait au Programme y compris, mais sans s'y limiter, les politiques relatives à l'accumulation et à l'annulation.

- 14. Fin du Programme.** MBNA peut suspendre ou mettre fin au Programme en tout temps sur préavis de trente (30) jours transmis au client. Toute infraction aux Modalités pouvant être commise par le client peut mener au paiement des dommages, à la révocation de son admissibilité au Programme, et (ou) à la perte ou l'annulation des points-carbone précédemment accumulés par MBNA suite à vos dépenses sur votre carte de crédit Éco-Logique.
- 15. Transfert des points-carbone.** Les points-carbone ne peuvent être transférés en aucune circonstance, incluant sans s'y limiter le décès du client ou le résultat de procédures juridiques ou autres entre conjoints ou membres d'une même famille.
- 16. Disqualification / Confiscation des points-carbone.** MBNA se réserve le droit de refuser à toute personne l'adhésion à ce Programme, de refuser la remise de points-carbone et (ou) de fermer votre compte de carte de crédit **Éco-Logique** à sa seule discrétion si vous ou toute autre personne qui utilisez la carte de crédit **Éco-Logique** avez contrevenu aux Modalités du Programme, incluant sans s'y limiter les actes frauduleux ou les abus. Si MBNA annule votre carte de crédit **Éco-Logique**, que ce soit en raison de fraude, abus, non-paiement, non-renouvellement, décès ou pour tout autre motif, tous les points-carbone accumulés seront automatiquement, immédiatement et irrévocablement confisqués. Si vous fermez volontairement votre compte de carte de crédit **Éco-Logique**, tous les points-carbone accumulés seront automatiquement, immédiatement et irrévocablement confisqués.
- 17. Renonciation.** Nul délai ou omission par MBNA d'exercer tout droit ou recours contenu dans les présentes Modalités ne doit être considéré comme étant une renonciation à l'exercice de ces droits et recours ni ne devra être interprété comme tel. MBNA peut, à sa seule discrétion, s'écarter de la stricte observance, performance ou conformité par le client à toutes les Modalités. Ces écarts n'altéreront, n'affecteront ni ne nuiront à aucuns des droits ou recours de MBNA et ne seront effectifs que dans le cas précis et dans le but spécifique pour lesquels ils ont été prévus, et ils ne seront pas considérés comme étant une renonciation à tout autre droit ou recours de MBNA résultant de toute autre infraction aux présentes Modalités.
- 18. Changements d'adresse.** Il en va de la seule responsabilité de chaque client d'aviser promptement MBNA de tout changement d'adresse postale ou autres coordonnées. MBNA ne sera pas tenue responsable de toute communication ou de tout courrier perdu, mal acheminé ou retardé, ou des conséquences pouvant en résulter, et vous acceptez de libérer MBNA et ses sociétés affiliées de toute réclamation relativement à des pertes ou dommages résultant de ce qui précède.
- 19. Langue.** Les parties exigent que ces Modalités soient rédigées en français. The parties expressly agree that these Terms and Conditions are drawn up in the French language.

MBNA et Banque MBNA Canada sont des marques déposées de FIA Card Services, National Association, utilisées sous licence par la Banque MBNA Canada.

Éco-Logique est une marque de commerce de FIA Card Services, National Association, utilisée sous licence par la Banque MBNA Canada.

MasterCard est une marque déposée de MasterCard International, Incorporated, utilisée en vertu d'une licence.